

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 7 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 7 octobre à 10h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 46

Artenay : Mme SOUBIEUX ; M. GUDIN	Bazoches les Hautes : M. PEIGNE ; M. JOHIER	Bougy lez Neuville : Mme MAROIS
Boulay les Barres : M. PIEDALLU ; Mme LAMY	Bricy : M. AUBERT	Bucy le Roi : M. NODIMAR
La Chapelle Onzerain ; Mme LE GALL	Chevilly : M. TEXIER ; M. JOLLIET ; Mme GOULARD	Coinces : M. DELLA ; M. HURAUULT
Cormainville : Mme PICHON	Courbehaye : Mme MEYER ; Mme DAUVERGNE	Fontenay sur Conie ; M. ALLAIS ; M. DAUBIN
Gémigny : M. CAILLARD	Gidy : M. JOURDAIN	Guillonville : M. MOREAU
Huêtre : M. PERDEREAU ; M. CHARPENTIER	Lion en Beauce ; M. FAUCHET	Loigny la Bataille ; M. ROGER
Orgères en Beauce : M. LEGOURD	Patay : Mme ROZIER ; Mme SEVESTRE	Poupry ; M. COCULET
Ruan : Mme SEVIN	St Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; Mme LAUNAY	Santilly : M. LACHAUME ; M. MOREAU
St Pérvy la Colombe ; M. PELE	St Sigismond : Mme SALLE ; M. PELE	Sougy : M. SEVIN ; M. FESNEAU
Tournois : M. DEBREE ; M. LOUIS	Trinay : Mme GUIDEZ	Villambain ; M. RUYFFELAERE
Villereau ; M. RICHARD		

Absents excusés : Bricy : M. PICAULT ; Dambron: Mme DENIZET; Neuville aux Bois : M. MACE ; Tillay le Péneux : M. DOUBLIER

Procuration : 2 (M. POURADIER Serge donne pouvoir à M. FESNEAU Thibault ; Sougy) ;
(M. IBANEZ François donne pouvoir à M. RICHARD Jean-Louis ; Villereau)

Votants : 45 voix + 2 pouvoirs

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 10h40.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDES D'EXONERATION DE LA TEOM 2016

Il s'agit de statuer sur les demandes d'exonération de TEOM 2016 des entreprises qui gèrent par des contrats privés la collecte et le traitement de leurs déchets. Pour mémoire, le SIRTOMRA accorde cette exonération sur présentation d'une preuve de prise en charge des déchets et d'une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun service du SIRTOMRA.

Trois pièces sont demandées:

- un courrier de demande d'exonération,
- une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun des services du SIRTOMRA (collecte en porte à porte, en déchetteries, en apport volontaire)
- un justificatif de leur gestion des déchets avec valorisation d'une partie au moins.

La délibération d'exonération doit être prise avant le 15 octobre précédant l'année d'exonération et est valable un an.

L'assemblée prend connaissance des dossiers suivants :

COMMUNE	DEMANDEUR	SITE A EXONERER
ARTENAY	Transports DELCROIX ORLEANS SA ZI 45410 ARTENAY	Transports DELCROIX ORLEANS SA ZI 45410 ARTENAY
CERCOTTES	SCI TIE 1230 rue de la Chaise CERCOTTES	MECA CONCEPT 45 Locaux Industrielles 1230 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES
	SA CONFORAMA FRANCE 80 BD DU MANDINET 77185 LOGNES	CONFORAMA Rue Nationale Commune 062A – CERCOTTES 45520 CERCOTTES
	SCI ORGEST 35 chemin des Alluets 78240 CHAMBOURCY	SCI ORGEST 105 RN20 45520 CERCOTTES
	SCI PAF 320 rue Passe Debout 45770 SARAN	Locaux Derichebourg 1167 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES
CHEVILLY	ARCHIVAGE CONCEPT 6 rue des Guettes ZAC des Varennes - 45140 INGRE	ARCHIVAGE CONCEPT 7 & 9 rue du Château d'Eau 45520 CHEVILLY
	MARTIN ENVIRONNEMENT 494 rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY	MARTIN ENVIRONNEMENT 494 rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY
COINCES	SARL LEGRAND - MENAINVILLE 28140 TILLAY LE PENEUX	SARL LEGRAND RD836 - LIGNEROLLES 45310 COINCES
GIDY	SAS Holding de restauration concédée SAS HRC 61 RUE DE BERCY 75012 BERCY	HRC ORLEANS GIDY A10 - Aire de Saran 45520 GIDY
	SA TOTAL MARKETING SERVICES DEPARTEMENT FISCAL SERVICE IDL 24 CRS MICHELET LA DEFENSE 10 92069 PARIS DEFENSE CEDEX	ARGEDIS Relais TOTAL DE Retrève Aire d'Autoroute A10 Saran-Gidy 45520 GIDY
	SAS Holding de restauration concédée SAS HRC 61 RUE DE BERCY 75012 BERCY	HRC BŒUF JARDINIER A10 - SENS PROVINCE PARIS AIRE DE SARAN 45520 GIDY
NEUVILLE AUX BOIS	Quincaillerie MAUPU 3 rue Mail Est 45170 Neuville aux Bois	Quincaillerie MAUPU 3 rue Mail Est 45170 Neuville aux Bois
	SCI CHAPIMO 45 La Tieulière Quartier la Vignasse 48100 MONTRODAT	CENTRE CHAPE 45 32 rue de la Fontaine du Roulin 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	SCI CHAPIMO 45 La Tieulière Quartier la Vignasse 48100 MONTRODAT	SARL JATTEAU ZI 32 rue de la Fontaine de Roulin 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	SCI DE NEUVILLE Bois de Coulvieux 45140 BUCY ST LYPHARD	BURBAN PALETTES RECYCLAGE SAS 16 impasse de la Cassinière 45170 Neuville aux Bois
	SCI DE NEUVILLE AUX BOIS 5 rue de la Chaubardière 45170 NEUVILLE	NORMACADRE 5 rue de la Chaubardière 45170 NEUVILLE
	SAS DESHAYES-NEUVILLE 23 rue de Montfort 45170 Neuville aux Bois	SUPER U 23 rue de Montfort 45170 Neuville aux Bois

NEUVILLE AUX BOIS	SOGEFIMUR 18 avenue d'Alsace 92978 Paris Défense Cédex FM LOGISITIC Corporate - Rue de l'Europe 57300 PHALSBOURG Cédex	FM LOGISTIC Rue du Point du Jour 45170 NEUVILLE AUX BOIS
LION EN BEAUCE	SARL "LION EN BEAUCE" 10 Grande Rue 45410 LION EN BEAUCE	SARL "LION EN BEAUCE" 10 Grande Rue 45410 LION EN BEAUCE
POUPRY	STEF TSA Rhône Alpes Siège social ZAC de Chesnes Nord 124 rue de Brisson 38290 SATOLAS et BONCE	STEF Zone Activité d'Artenay 28140 POUPRY
SAINT PERAVY LA COLOMBE	SARL BP LEGRAND 21 rue d'Orléans 45310 ST PERAVY LA COLOMBE	SARL BP LEGRAND 21 rue d'Orléans 45310 ST PERAVY LA COLOMBE
TOURNOISIS	SARL TERRIER RICHARD Sorency - 45310 TOURNOISIS	SARL TERRIER RICHARD Sorency - 45310 TOURNOISIS

L'assemblée, vus les dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI et les critères d'exonération et après en avoir délibérée, à l'unanimité (47 voix)

- Exonère les entreprises citées ci-dessus de la TEOM pour l'année 2016
- Rappelle que seules les entreprises sont exonérées et précise que les logements liés à ces entreprises ne peuvent pas être exonérés,
- Rappelle que cette délibération est annuelle et qu'une nouvelle demande avec pièces justificatives doit être présentée spontanément par l'entreprise avant le 1^{er} octobre pour l'année suivante (dernier délai légal de délibération : 15 octobre)

3. INFORMATIONS DIVERSES

• Mise en place de l'entretien professionnel

Le président présente le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 qui fixe les modalités de la mise en œuvre de l'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2015 l'entretien professionnel devient obligatoire et à titre pérenne, pour les employeurs publics territoriaux en lieu et place de la notation. Il s'adresse à tous les salariés titulaires et non-titulaires.

• Evolution des déchetteries

Le président fait un point sur l'avancement des différents petits travaux.

- Le prestataire Véolia a terminé la fixation des garde-corps dans l'ensemble de nos déchetteries et la signalétique est en cours de réalisation.
- L'entreprise CRAMBES a réalisé divers petits travaux de VRD dans les quatre déchetteries.
- L'entreprise LE BRUN a renforcé la clôture de la déchetterie de Neuville aux Bois.
- L'entreprise PESCHETEAU doit intervenir pour la plantation d'arbres à la déchetterie de Patay et de pyracanthas à Neuville aux Bois.
- La collecte des végétaux toujours croissante, « embouteille » le haut de quai des déchetteries. Le président présente une solution envisageable pour fluidifier la collecte qui consiste en une plateforme de dépôt de tailles de haies. Une pré-étude a été faite sur la déchetterie de Neuville aux Bois. D'autres pistes ont été avancées par le gestionnaire (bennes installées dans diverses communes du territoire afin d'éviter les concentrations en déchetteries...).

L'assemblée note les avantages et inconvénients des différents modes de collecte et souhaite des simulations plus abouties.

- D'importantes fissures sont apparues sur la plateforme de la déchetterie d'Artenay. L'entreprise CRAMBES qui a réalisé les travaux a été appelée en garantie et propose une reprise en deux temps.

L'assemblée autorise le président à faire appel à un expert extérieur pour définir les causes de ces dégâts avant d'envisager les travaux.

- **Eco DDS**

- Eco DDS impose des consignes contraignantes dans le tri des déchets dangereux des ménages. Le constat d'anomalies se traduit par la mise en place de plan d'actions avec un risque de suspension de collecte.

Cette nouvelle gestion certes plus économique engendre du travail supplémentaire pour les agents de déchetteries. Le président propose d'accorder aux agents de déchetteries de Neuville aux Bois, Patay, et Artenay, une heure supplémentaire par semaine, en dehors des heures d'ouverture et pendant la période estivale.

- **Eco-mobilier**

- Point de vue environnemental : La première benne Eco-Mobilier est en place à la déchetterie de Neuville aux Bois depuis le 1^{er} juillet 2015. Les actions de communication (banderoles en déchetterie, articles de presse, ...) ont porté leurs fruits puisque 38 tonnes d'éléments d'ameublements ont été collectés en moins de 3 mois.

Cette nouvelle filiale permet de réduire les tonnes des bennes de tout-venant et tout-venant incinérable.

- Point vue financier : suivant les termes de la convention signée avec l'éco-organisme « Eco-Mobilier », les soutiens à la communication et aux tonnages s'élèvent à plus de 21 000 € pour les neuf premiers mois auxquels il convient d'ajouter les économies de traitement des tonnes « déviées » des bennes de tout-venant.

- **Le Pays Loire-Beauce**

- Le ministère de l'écologie a retenu le Pays-Loire-Beauce dans le cadre de l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Le Pays-Loire-Beauce a sollicité le syndicat pour participer à ce projet.

Le syndicat propose de s'inscrire dans le cadre d'un « plan de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets ». Ce plan se décline en 3 actions :

Action 1 : Actions de sensibilisation et de communication en faveur de la réduction et du tri des déchets.

Action 2 : Outils de communication et sensibilisation prêtés lors des manifestations culturelles, sportives ou festives.

Action 3 : Aide directe aux ménages pour l'acquisition de composteurs individuels.

Les réalisations s'étaleront sur les années 2016-2017 et pourront bénéficier d'une aide financière de l'Etat.

L'assemblée, décide à l'unanimité (47 voix) :

- de retenir le plan de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets au travers des 3 actions sus-nommées,
- d'engager ces actions durant les années 2016-2017,
- de solliciter au travers du Pays-Loire-Beauce et de l'enveloppe du Fond de Transition Energétique attribuée au territoire en tant que lauréat « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », une aide financière de l'Etat pour le projet,
- d'autoriser le président à signer tous actes et conventions afférents à cette demande de financement.

- **BGV :**

- Présentation de la nouvelle salle de caractérisation à Bégéval qui est opérationnelle depuis le 11 septembre. Un environnement plus confortable et sécurisant pour permettre au personnel de travailler dans de meilleures conditions avec du matériel mieux adapté tels que : un lève-container, une table de caractérisation ergonomique, de nouveaux bacs et une nouvelle balance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h50.